



Etaient présents :

Madame Liliane LECLERC (Fraimbois) ;

Messieurs : Philippe ALAVOINE (Vallois), Bernard GENAY (Lamath), François PERRIN (Fraimbois), Jean-Marie HUEBER et Michel THOMAS (Gerbéviller), Bernard SATORI (Haudonville) et Bernard VAUTRIN (Franconville) ;

Excusés : Jean-Marc FLEURENCE, François GENAY, Jean-Pierre SCHEIRLINCK, Milos TESOVIC et Jeanne VIRIAT

Participait également à la réunion : Vincent LÉTICHE (agent de développement local).

* * *

Bernard GENAY débute la réunion en rappelant les conclusions de la réunion précédente. L'objectif du jour est de produire un cahier des charges pour réaliser une étude sur la mise en place de la Redevance Incitative (RI).

Le groupe de travail a souhaité associer si possible la Communauté de Communes du Bayonnais (CCB) à la démarche. Un travail conjoint a donc été réalisé et un projet de cahier des charges est présenté aux membres du groupe de travail. La version issue des discussions du groupe de travail est jointe en annexe du présent compte-rendu.

Questions diverses

Plusieurs autres questions ont également été abordées lors de la réunion :

- Collecte des encombrants : Jean-Marie HUEBER rapporte que plusieurs problèmes ont été rencontrés lors de la dernière collecte, notamment au sujet des DEEE (Déchets d'Équipement Électrique et Électronique). Il est nécessaire que la CCM communique de nouveau sur ce point pour la prochaine collecte.
- Bernard SATORI informe que la borne « papiers/cartons » d'Haudonville est trouée à sa base. Son remplacement sera à prévoir.
- Une visite de l'usine Valorplast de Colmar a été évoquée lors de la dernière réunion. Cette visite aurait pu avoir lieu dernièrement, mais les délais pour l'organiser auraient été trop courts pour prévenir les membres du groupe de travail. Les personnes intéressées pour venir à une prochaine visite en 2010 sont donc invitées à se faire connaître. Bernard SATORI, Philippe ALAVOINE, Jean-Marie HUEBER, Bernard GENAY et Bernard VAUTRIN font ainsi part de leur souhait d'y participer.

La prochaine réunion du groupe de travail est fixée

Le lundi 30 novembre à 20h30

A la Maison des Associations de Gerbéviller

Destinataires du compte-rendu :

- membres du groupe « Gestion des déchets »
- membres du Bureau
- communes



CAHIER DES CHARGES

ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN PLACE
D'UNE FACTURATION INCITATIVE DES DECHETS

OCTOBRE 2009

SOMMAIRE

Contexte et programme.....	4
1. Contexte national.....	4
2. Contexte local.....	4
3. Enjeux actuels	6
Objectifs et contenus de l'étude	7
1. Objectifs.....	7
2. Contenus	7
□ Contenus de la tranche ferme : choix du type et modalités de mise en œuvre de la RI	7
1 ^{ère} étape : étude et analyse technique et financière des deux solutions envisagées :.....	7
2 ^{ème} étape : définition pour chaque collectivité des moyens à mettre en œuvre (humain, financier, technique,...), d'un rapport part fixe/part variable et d'un calendrier pour la solution retenue :	7
3 ^{ème} étape : éléments juridiques et financiers permettant d'évaluer les économies d'échelle, les avantages et les inconvénients d'un marché commun pour la collecte des OMR et du tri sélectif entre la CCB et la CCM.	8
□ Tranche conditionnelle : préparation des marchés de collectes.....	8
4 ^{ème} étape : rédaction du (des) DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) et analyse des offres issues de la (des) consultation(s) pour la collecte des OMR et du tri sélectif ;.....	8
Données disponibles	9
Echéancier	9
Restitution des résultats, rôle du Comité de Pilotage.....	10
Présentation de l'offre	11
Critères de sélection des offres.....	11

Contexte et programme

1. Contexte national

Le Grenelle de l'Environnement, dans son engagement 243, propose d'« instituer une tarification incitative obligatoire, s'appuyant sur une REOM (redevance d'enlèvement des ordures ménagères) ou TEOM (taxe) avec une part fixe et une part variable ».

Dans le cadre d'une Redevance Incitative (RI), l'utilisateur redevable sera encouragé à modifier son comportement pour limiter l'augmentation de sa contribution au service public d'élimination des déchets (SPED). Il sera notamment invité à accroître son geste de tri, à diminuer ses quantités d'ordures ménagères résiduelles (OMR), mais également sa production globale de déchets (sur du moyen – long terme), donc globalement à optimiser son recours au SPED (par exemple par des présentations de bacs moins fréquentes). Une RI nécessite donc l'identification du producteur de déchets et la mesure de sa production de déchets.

Le recours à la redevance incitative par une collectivité vise entre autres :

- à la prévention de la production de déchets (sur du moyen/long terme),
- à l'augmentation du tri et donc du recyclage,
- à l'optimisation des collectes,
- à la maîtrise des coûts.

2. Contexte local

a) La Communauté de Communes de la Mortagne

La Communauté de Communes de la Mortagne (CCM) possède la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés, traitement par tout procédé respectant la législation en vigueur. Dans ce cadre :

- le tri sélectif est effectué en apport volontaire et collecté dans des bornes par l'entreprise BARISIEN,
- une convention a été mise en place entre la Communauté de Communes du Lunévillois et la CCM pour permettre aux habitants du territoire d'accéder à la déchetterie de Lunéville,
- un réseau de 10 plateformes a été créé pour permettre aux habitants de déposer leurs déchets verts. Ces plateformes sont collectées par l'entreprise BETAIGNE et des agriculteurs du territoire intercommunal,
- une collecte des objets encombrants est réalisée en porte à porte une fois par an par l'entreprise BARISIEN,
- les OMR sont collectées dans des bacs roulants une fois par semaine en porte à porte par l'entreprise BARISIEN (propriétaire des bacs roulants).
- les habitants et les entreprises du territoire intercommunal sont soumis à la redevance pour le paiement des ordures ménagères. En fonction du niveau de service offert pour la gestion des déchets verts, le coût d'une part est différent d'une commune à l'autre. Trois zones ont été définies : couverture par une plateforme collectée par des agriculteurs, couverture par une plateforme collectée par l'entreprise BETAIGNE, aucune couverture par une plateforme.

La population de la CCM est composée de la manière suivante :

commune	INSEE 2009
	population municipale
Essey la Côte	90
Fraimbois	320
Franconville	48
Gerbéviller	1372
Giriviller	73
Haudonville	90
Lamath	195
Magnières	336
Mattexey	72
Moriviller	94
Moyen	530
Remenoville	136
Seranville	98
Vallois	144
Vathiménil	306
Vennezey	36
Xermaménil	504
TOTAL CCM	4444

Le nombre actuel de foyers facturés en 2009 est d'environ 2 150.

Le nombre d'entreprises facturées en 2009 est de 159 (agriculteurs compris).

b) La Communauté de Communes du Bayonnais

La Communauté de Communes du Bayonnais (CCB) possède la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés, traitement par tout procédé respectant la législation en vigueur ». Dans ce cadre :

- le tri sélectif est effectué en apport volontaire et collecté dans des bornes par l'entreprise ONYX pour les Journaux Revues Magazines et les Emballages, et l'entreprise PATE pour le Verre,
- un réseau de 6 plateformes a été créé pour permettre aux habitants de déposer leurs déchets verts. Ces plateformes sont gérées par des agriculteurs du territoire intercommunal,
- les OMR sont collectées dans des sacs une fois par semaine en porte à porte par l'entreprise ONYX.
- les habitants et les entreprises du territoire intercommunal sont soumis à la redevance pour le paiement des ordures ménagères. Celle-ci est constituée d'une part fixe (déchetterie) à laquelle s'ajoute une ou plusieurs parts variables (OM).

Depuis juillet 2008, la Communauté de Communes du Bayonnais possède une déchetterie intercommunale, située sur la commune de Bayon. Celle-ci est exploitée par l'entreprise SITA Lorraine. Elle est composée de 6 bennes : déchets verts, cartons, métaux, bois, gravats, tout-venant, d'une plateforme de dépôt des DEEE, d'une borne à huiles usagées et d'une armoire pour les DMS.

La déchetterie est accessible aux 23 communes de l'intercommunalité.

Les artisans-commerçants ont accès à la déchetterie et sont facturés en fonction du volume de déchets apportés.

La population de la CCB est composée de la manière suivante :

commune	INSEE 2009 population municipale
Bayon	1456
Borville	101
Brémoncourt	161
Clayeures	181
Crévéchamps	324
Domptail en l'Air	60
Einvaux	318
Froville	126
Haigneville	50
Haussonville	322
Landécourt	90
Lorey	88
Loromontzey	94
Méhoncourt	253
Romain	51
Rozelieures	161
Saint Boingt	79
Saint Germain	150
Saint Mard	88
Saint Rémy aux Bois	72
Velle sur Moselle	270
Villacourt	474
Virecourt	442
TOTAL CCB	5411

Le nombre de foyers facturés est de 2 230 en 2009.

Le nombre d'entreprises facturées est de 95 en 2009.

3. Enjeux actuels

Une réflexion est en cours pour transférer la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » des communautés de communes au Syndicat Mixte du Pays Lunévillois. Cette compétence devrait être transférée avant le 1^{er} janvier 2012.

Les marchés de collecte et de traitement des déchets recyclables et des OMR de la CCM et de la CCB prendront fin au 31 décembre 2010. Pour leurs nouveaux marchés de collecte des OMR, la CCM et la CCB ont prévu, en lien avec les objectifs nationaux, de mettre en place un système de redevance incitative. Ce système reposera sur une facturation soit à la pesée de bacs, soit à la levée de bacs.

La CCM et la CCB ont décidé de mener une étude commune sur ce sujet. En fonction des résultats observés, une mutualisation des moyens pour les collectes des OMR et des objets recyclables pourra être mise en place.

La CCM est maître d'ouvrage de l'étude pour laquelle une convention a été signée avec la CCB.

Un comité de pilotage constitué d'élus et de techniciens des deux communautés de communes suivra l'ensemble de l'étude.

Objectifs et contenus de l'étude

○ Objectifs

L'étude devra permettre de choisir le type et les modalités de mise en œuvre de la RI (d'un point de vue technique, financier et organisationnel), ainsi que d'assister les deux communautés de communes pour la préparation de leurs marchés de collecte des OMR et de tri sélectif. Tous les éléments financiers devront être calculés en respectant la méthodologie « comptacoûts » préconisée par l'ADEME.

○ Contenus

La prestation se déroulera en deux tranches :

- une tranche ferme sur le choix du type et les modalités de mise en œuvre de la RI
- une tranche conditionnelle pour la préparation des marchés de collectes des communautés de communes

⇒ **Contenus de la tranche ferme : choix du type et modalités de mise en œuvre de la RI**

1^{ère} étape : étude et analyse technique et financière des deux solutions envisagées :

Parmi les solutions envisageables pour mettre en place un système de RI, la facturation au poids collecté en bac ou la facturation à la levée de bac ont été retenues.

L'étude devra dans un premier temps réaliser des **analyses comparatives générales** :

- **technique** : bacs et puces d'identification, informatique embarquée, logiciels de suivis et de facturation, formation de personnel, impact environnemental des tournées de collecte, gestion des incivilités,...
- des **impacts attendus sur la production de déchets**
- **financière** : coût des investissements (matériels, humains...), perspectives de gains financiers grâce aux optimisations de collectes, évaluation et perspectives de reports vers les flux de tri sélectif,

Ces analyses comparatives générales devront être replacées dans le contexte local des deux intercommunalités.

A l'issue de cette phase d'analyse, les collectivités feront le choix de mettre en œuvre l'une ou l'autre des solutions envisagées.

2^{ème} étape : définition pour chaque collectivité des moyens à mettre en œuvre (humain, financier, technique,...), d'un rapport part fixe/part variable et d'un calendrier pour la solution retenue :

Les solutions techniques et réglementaires étant alors choisies, le Titulaire devra proposer dans son étude les moyens à mettre en œuvre par chaque communauté de communes :

- **investissements matériels** nécessaires pour la collecte, la facturation, le recouvrement,...
- **investissements en personnel** (formation, adaptation des compétences...),

- établissement d'un **budget prévisionnel** pour la gestion des OMR et du recyclage à trois ans pour chaque communauté de communes,
- définition **des rapports part fixe/part variable** et estimation de leurs montants pour chaque communauté de communes
- définition d'un **calendrier** précis de mise en place de la RI.

3^{ème} étape : éléments juridiques et financiers permettant d'évaluer les économies d'échelle, les avantages et les inconvénients d'un marché commun pour la collecte des OMR et du tri sélectif entre la CCB et la CCM.

Pour cette phase de l'étude, le Titulaire devra d'une part vérifier la faisabilité réglementaire de la solution retenue et étudier les régimes de TVA envisageables.

D'autre part, toutes les possibilités de mutualisation (groupement de commande, convention...) ou de séparation des marchés de collecte des OMR, entre la CCB et la CCM devront être étudiées, ainsi que les avantages et inconvénients de chacune.

En fonction des résultats obtenus à ce stade de l'étude, les deux conseils communautaires choisiront de mettre en œuvre la RI retenue individuellement ou collectivement.

Suite à cela, le Titulaire mettra en place d'un plan de communication adapté : la communication permettant l'adhésion des usagers à la démarche de la RI, elle revêt une importance cruciale dans la réussite du projet. Un plan de communication sur la prévention des déchets et sur la RI devra être proposé pour chaque communauté de communes en différenciant si utile les différentes cibles (élus, particuliers, professionnels ...). **Le point de départ, le contenu et la périodicité de la communication devront être définis.**

Seront également proposés les nouveaux éléments à retenir pour le règlement de collecte de chaque communauté de communes, document qui contiendra l'ensemble des nouvelles règles applicables avec la RI.

⇒ Contenus de la tranche conditionnelle : préparation des marchés de collectes

En fonction des choix réalisés par les conseils communautaires de la CCB et de la CCM lors de la 3^{ème} étape de l'étude, le maître d'ouvrage notifiera au Titulaire l'affermissement de la tranche conditionnelle selon l'une des trois options de la 4^{ème} étape.

4^{ème} étape : rédaction du (des) DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) et analyse des offres issues de la (des) consultation(s) pour la collecte des OMR et du tri sélectif ;

En accord avec les solutions techniques et juridiques choisies par les conseils communautaires des deux communautés de communes, le Titulaire assurera la rédaction des pièces administratives et techniques ainsi que l'analyse des offres pour le lancement des marchés de collecte des OMR et de tri sélectif selon les options suivantes :

- Option 1 : groupements des marchés de collecte des OMR et de tri sélectif pour les deux communautés de communes, d'où la rédaction d'un DCE en commun,
- Option 2 : séparation des marchés de collecte et de tri sélectif des deux communautés de communes, d'où la rédaction d'un DCE pour chaque communauté de communes.
- Option 3 : marchés de collecte et de tri sélectif de la CCM

Données disponibles

Les communautés de communes de la Mortagne et du Bayonnais mettront à disposition du bureau d'étude les données relatives à la production des différents flux de déchets dans leurs intercommunalités respectives :

- Ordures ménagères résiduelles : production, caractéristiques techniques et financières, évolution
- Déchets issus de la collecte sélective : production, caractéristiques techniques et financières, évolution
- Plateformes de déchets verts : production, caractéristiques techniques et financières, évolution
- DEEE / Encombrants : production, évolution
- Déchetterie (CCB uniquement) : production, caractéristiques techniques et financières, évolution

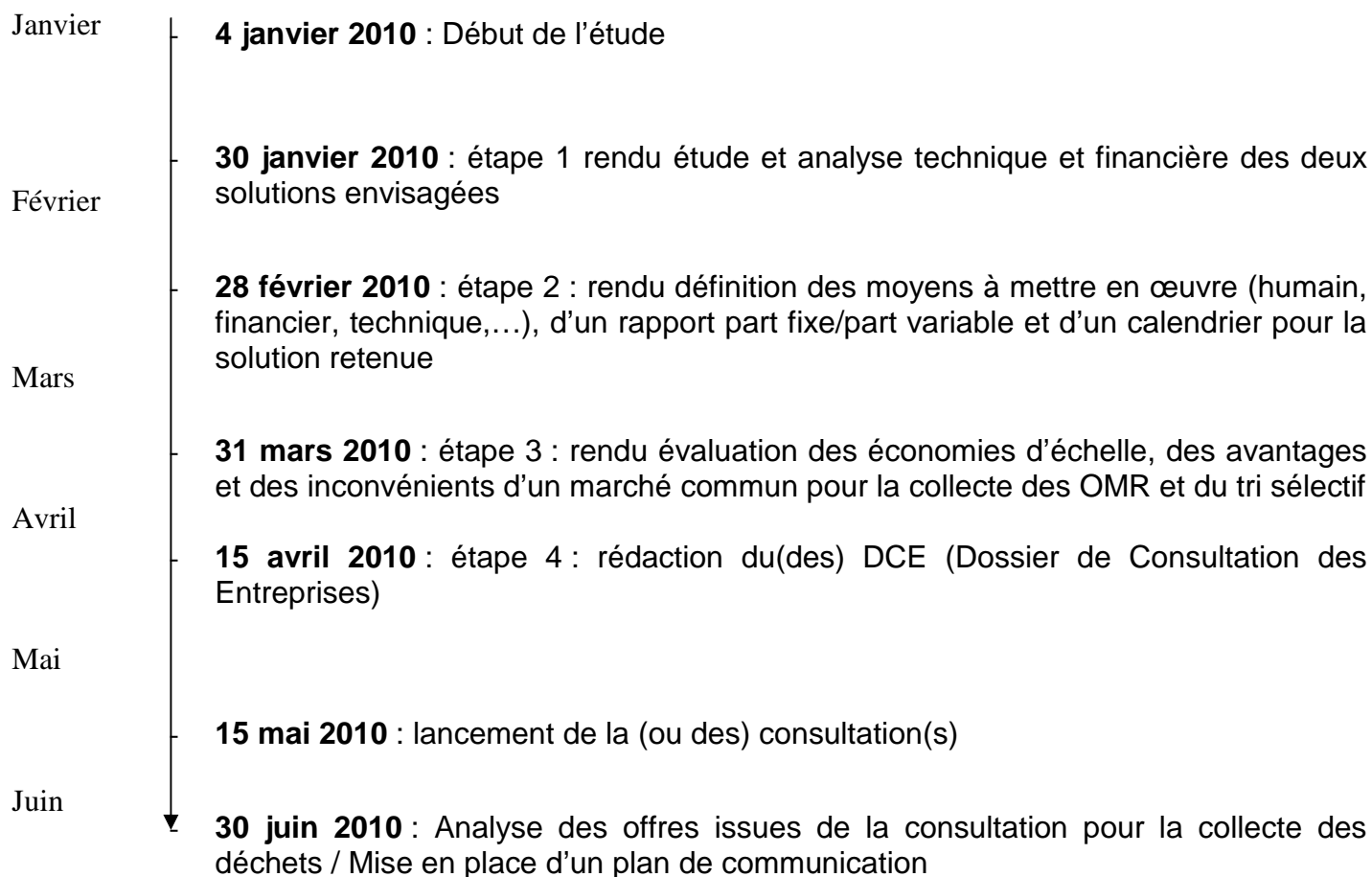
Afin de parfaire sa connaissance du contexte local, le bureau d'études devra également s'appuyer sur les données statistiques publiées par l'INSEE, et pourra se rapprocher de l'ADEME pour des données plus générales sur la gestion des déchets. La CCM a fait l'objet d'une étude (ADEME) en 2009 sur l'organisation et l'analyse de son service des OM pour l'exercice 2007. Les données sont disponibles et conformes à la méthodologie « compta-coûts ».

Echéancier

Les communautés de communes de la Mortagne et du Bayonnais accordent une grande importance aux délais de réalisation de cette étude.

Les candidats devront tenir compte dans leur offre de la nécessité de fournir les moyens humains et matériels de façon à tenir le calendrier prévisionnel suivant :

□ La mission d'accompagnement prendra fin au **30 juin 2010** suivant l'échéancier ci-dessous :



Une pénalité de 1/500^e du montant total du marché par jour calendaire de retard sera appliquée.

Restitution des résultats, rôle du Comité de Pilotage

Le Titulaire sera initialement invité à se présenter et à exposer sa méthodologie. Il présentera par ailleurs ses conclusions au Comité de Pilotage, à l'issue de chaque grande étape (soit quatre réunions). Un compte-rendu sera réalisé au maximum une semaine après chaque réunion.

Les résultats de chacune des phases, une fois présentés et validés par le Comité de Pilotage seront considérés comme définitifs et intégrés dans la synthèse finale.

Les documents fournis seront transmis au maître d'ouvrage (y compris leurs annexes) sous format informatique simple (Word, Excel, Power Point...) et sous format papier (2 exemplaires). Ils deviendront la propriété du maître d'ouvrage qui en disposera librement et pourra les diffuser.

Deux présentations des résultats intermédiaires des études seront réalisées auprès des deux conseils communautaires.

Présentation de l'offre

Les candidats présenteront un argumentaire technique détaillant les points suivants :

- Références pour des prestations similaires (études sur la redevance incitative).
- Moyens humains et matériels dévolus à la réalisation de l'étude.
- Note méthodologique détaillée de la prestation proposée.
- Planning de réalisation (voir phasage proposé ci-dessus).
- Coût financier détaillé (cf. détail des prix)

Les candidats intégreront à leur offre l'organisation et l'animation de réunions intermédiaires de présentation des résultats au comité de pilotage de l'étude (préciser le détail des réunions proposées). L'envoi des convocations sera assuré par la Communauté de Communes de la Mortagne. Les comptes-rendus des réunions seront rédigés par le bureau d'études.

La durée de validité des prix est fixée à 60 jours après la date limite de réception des offres.

Critères de sélection des offres

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

- Prix : 40 %
- Qualité de la prestation proposée : 50 %
- Références : 10 %

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Lundi 14 décembre 2009 à 12h00

à la

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MORTAGNE

1, Rue Georges Clemenceau

54 830 – GERBEVILLER

Les renseignements administratifs et techniques peuvent être obtenus auprès des services des communautés de communes de la Mortagne et du Bayonnais :

Contact CCM : M. Vincent LETICHE (Agent de développement)

Adresse postale : voir ci-dessus.

Téléphone : 03.83.42.81.29

Fax : 03.83.42.81.30

Adresse électronique : vincent.letiche@cc-mortagne54.fr

Contact CCB : M. Romain SCHOCKMEL (Agent de développement)

Adresse postale : 13, rue de la Mairie, 54290 BAYON

Téléphone : 03.83.72.47.72

Fax : 03.83.72.44.01

Adresse électronique : romain.schockmel@cc-bayonnais.fr